



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE (SYORP)

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France.

Effectifs

138 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 91 fonctionnaires
- > 43 contractuels permanents
- > 4 contractuels non permanents

- 3% fonctionnaires
- 31% contractuels permanents
- 66% contractuels non permanents

3 contractuels permanents en CDI

4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

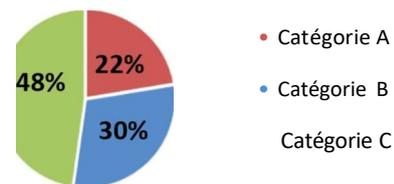
- 4 Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 4 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- 4 Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

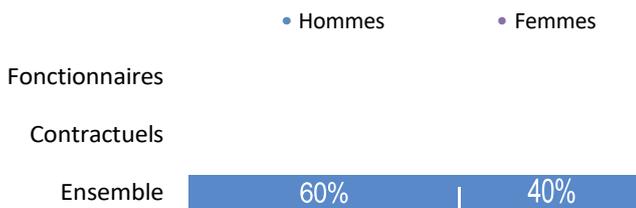
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	21%	23%
Technique	73%	79%	75%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	3%		2%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	25%
Techniciens	22%
Ingénieurs	18%
Adjoints administratifs	12%
Agents de maîtrise	9%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet

Fonctionnaires	99%	1%
Contractuels	98%	2%
	Temps complet	Temps non complet

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

Fonctionnaires	96%	4%
Contractuels	98%	2%
	Temps plein	Temps partiel

La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	2%	0%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

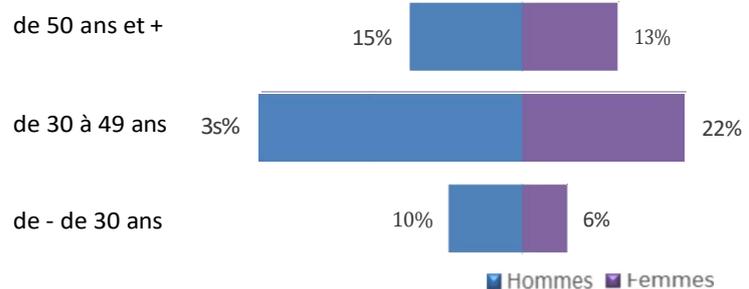
0% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans

Age moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,74
Contractuels permanents	34,24
Ensemble des permanents	42,05
Age moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	23,75

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



! l'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Equivalent temps plein rémunéré

136,57 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 92,03 fonctionnaires
- > 41,33 contractuels permanents
- > 3,21 contractuels non permanents

248 5 5 7 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

catégorie A	30,98 ETPR
catégorie B	38,56 ETPR
Catégorie C	63,82 ETPR

— Positions particulières

> 8 agents en disponibilité

> Un agent détaché dans une autre structure

Mouvements

En 2023, 17 arrivées d'agents permanents et 13 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ›	Effectif physique au 31/12/2023
130 agents	134 agents

cf. page 7

Variation des effectifs*
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	M	-2,2%
Contractuels	C	16,2%
Ensemble	C	3,1%

Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	46%
Mutation	31%
Fin de contrats remplaçants	15%
Mise en disponibilité	8%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	47%
Arrivées de contractuels	35%
Voie de mutation	12%
Recrutement direct	6%

Évolution professionnelle

Promotion interne 2023 : 7 dossiers déposés au CIG (30 agents promouvables)

- Filière technique – Catégorie A - Grade d'Ingénieur : 1 dossier
- Filière technique – Catégorie C - Grade d'agent de maîtrise : 1 dossier
- Filière administrative – Catégorie A - Grade d'Attaché : 3 dossiers
Filière administrative – Catégorie B - Grade de Rédacteur : 2 dossiers

2 promotions interne obtenues en 2023 : Agent de Maîtrise (1 homme) et Attaché (1 femme)

Avancement de grade 2023 : 5 agents (pour 12 promouvables)

- Filière technique – Catégorie A – Grade d'Ingénieur principal : 1 femme
- Filière technique – Catégorie C – Grade d'Adjoint technique principal 1^{re} classe : 3 hommes
- Filière administrative – Catégorie A – Grade d'Attaché principal : 1 homme

1 lauréat d'un examen professionnel nommé = grade d'adjoint administratif principal 2^e classe

Sanctions disciplinaires

5 sanctions disciplinaires prononcées en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	4	0
Sanctions 2 ^e groupe	0	0
Sanctions 3 ^e groupe	0	0
Sanctions 4 ^e groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	60%
Ivresse	40%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 23,66 % des dépenses de fonctionnement

Budget de Fonctionnement*	30 941 098 €	Charges de personnel*	7 320 149 €	➔	Soit 23,66 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	-------------	---	---

*Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	4 896 089 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	110 310 €
Primes et indemnités versées :	1 357 598 €		
IFSE :	1 245 737 €		
CIA :	107 562 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	8 595 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	23 703 €		
Supplément familial de traitement :	25 604 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	63 249 €	S	40 841 €	31 400 €	33 178 €	S
Technique	56 685 €	37 801 €	40 431 €	31 155 €	31 951 €	26 695 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			S		S	
Toutes filières	58 281 €	38 021 €	40 321 €	31 238 €	32 142 €	27 087 €

*S : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 27,73 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	27,99%
Contractuels sur emplois permanents	27,06%
Ensemble	27,73%

@ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

928,21 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023

La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	15 297 €	1 429 €	9%	20 114 €	1 737 €	8%	11 060 €	861 €	%	9 003 €	566 €	6%
Catégorie B	10 082 €	974 €	9%	11 045 €	1 220 €	10%	8 078 €	774 €	9%	7 528 €	615 €	8%
Catégorie C	8 177 €	734 €	8%	7 241 €	587 €	8%	5 395 €	351 €	6%	5 814 €	292 €	5%

Absences

En moyenne, 9,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 3,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » <i>maladies ordinaires et accidents de travail</i>	2,70%	1,03%	2,16%	0,07%
Taux d'absentéisme médical <i>toutes absences pour motif médical</i>	2,70%	1,03%	2,16%	0,07%
Taux d'absentéisme global <i>(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)</i>	3,19%	1,19%	2,55%	0,07%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence ce / (nombre total d'agents x 365)

Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

33,1 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

13 accidents de travail
6 accidents bénins
4 accidents de trajets

7 arrêts de travail pour 66 jours d'absences

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

3 travailleurs handicapés (2 agents de catégorie C et 1 agent de catégorie B)

4 agents percevant une Allocation Temporaire d'Invalidité - ATI

4 agents en reclassement dont 1 agent qui a suivi une Période de Préparation au Reclassement (PPR)

Prévention et risques professionnels

2 ASSISTANTS DE PRÉVENTION

FORMATION

PREMIERE JOURNEE DE SECURITE EN OCTOBRE 2023

TOTAL 168.5 JOURS DE FORMATION SECURITE POUR 99 AGENTS

Sensibilisation/ergonomie du travail sur écran (avec ASTE = médecine professionnelle) : 6 ateliers d'1h30 = 63 agents sensibilisés

Sensibilisation aux risques routiers et aux addictions (avec ASTE = médecine professionnelle) = 16 ateliers d'1h30 prévus en mai, juin et septembre 2023 pour 97 agents. Des nouvelles sessions en 2024.

Sensibilisation CATEC pour 4 cadres d'astreintes (au lieu de 6) : mardi 21/03/2023 matin pour 750 € HT.

PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) : 17 AGENTS SENSIBILIES + 2^e session les 30 et 31 janvier 2023 + 6^e session les 17 et 18 avril 2023

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour :

2023

— Formation

d'au moins un jour

Pour 2023, BP 2023 = 68 000 € + 41 000 € en BS. Environ 92 503 € de dépenses pour la formation dont 30 326 € pour les formations sécurité.

257 jours de formation pour 119 agents

Budget 2024 = 83 000 €

Vœux pour 2024 de toutes les Directions : 70 000 €

Pour les formations sécurité : 30 000 € sont envisagés.

Remboursements de frais de mission pour 2023 : 7 318 €

Remboursements des transports pour 2023 : 5 917 €

Cotisations CNFPT (formation) pour 2023 : 21 550 € pour 98 fonctionnaires et 12 240 € pour 63 contractuels = **soit 33 790 € pour toute l'année 2023**

Cotisations CNFPT (apprentissage) pour 2023 : 2 384 € pour 98 fonctionnaires et 1 360 € pour 63 contractuels = **soit 3 744 € pour toute l'année 2023.**

Total des cotisations CNFPT pour 2023 = 37 534 €

Total cotisations CIG pour 2023 = 26 957 €

Soit 64 491 € pour 2023 (CNFPT et CIG)

- **Préparations aux concours et examens professionnels**

FILIERE ADMINISTRATIVE - CATEGORIE B : Préparation au concours externe de Rédacteur principal

5 agents ont passé des tests pour accéder à une préparation.

2 agents ont suivi des formations de tremplin pour accéder à une préparation.

- **Les formations obligatoires d'intégration**

3 agents ont suivi la formation d'intégration.

3 agents ont passé des tests de positionnement préalable à la formation d'apprentissage de base (remise à niveau en français).

1 agent a suivi un cursus de formation aux compétences de base (apprentissage de la langue française).

— Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	28 952 €	311 €
Montant moyen par bénéficiaire	287 €	11 €

Relations sociales

Jours de grève

11 jours de grève recensés en 2023

Comité Social Territorial

4 réunions en 2023 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jour calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons"

" Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Version 1